



Ville de
Rouyn-Noranda
Fierté • Solidarité • Savoir

Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 2010-06-09

N° CAT-075

Secrétaire

À une séance spéciale des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le mardi 8 juin 2010 à 18 h 30, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district de Rouyn-Sud
Monsieur Yves Gauthier,	district du Centre-Ville
Monsieur Bernard Duchesneau,	district de l'Université
Monsieur Philippe Marquis,	district de Marie-Victorin/du Sourire
Monsieur Marcel Maheux,	district Sud/Ouest
Monsieur François Cotnoir,	district de Dallaire
Monsieur Jean Olivier,	district Bellecombe/McWatters
Monsieur Yvon Hurtubise,	district de Cadillac

Sont absents :

Monsieur Robert B. Brière,	district du Vieux-Noranda
Monsieur Luc Lacroix,	district de Granada
Monsieur André Tessier,	district d'Évain
Monsieur Marc Paquin,	district Nord

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2010-490

ATTENDU l'adoption en date du 22 mars 2010 de la résolution N° 2010-194 par laquelle le conseil municipal demandait à l'Assemblée nationale du Québec, l'adoption d'un projet de loi privé ayant principalement pour objet d'autoriser la Ville de Rouyn-Noranda à accorder une subvention à la Société immobilière du Québec afin de permettre la réalisation du projet de redéveloppement du secteur du chemin Senator;

ATTENDU QUE suite à cette demande, le projet de loi privé N° 224 intitulé « Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda » a été présenté à l'Assemblée nationale par le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Daniel Bernard;

ATTENDU QUE ce projet de loi privé mentionne qu'un montant de 2 500 000 \$ peut être affecté par la Ville à cette fin;

ATTENDU QUE suite aux récentes négociations menées avec la Société immobilière du Québec, un montant de 3 000 000 \$ s'avère plutôt nécessaire à cette fin;

ATTENDU QU'un amendement au projet de loi privé N° 224 est donc nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Rés. N° 2010-490 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller Marc Bibeau et unanimement résolu

que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • www.rouyn-noranda.ca

Que le premier paragraphe de la résolution N° 2010-194 soit modifié de façon à se lire dorénavant ainsi :

Que le conseil municipal autorise la présentation à l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet d'autoriser la Ville de Rouyn-Noranda à accorder une subvention à la Société immobilière du Québec d'un montant n'excédant pas 3 000 000 \$ afin que soient relocalisées sur son territoire les activités exercées par le ministère des Transports du Québec sur les immeubles situés le long du chemin Senator.

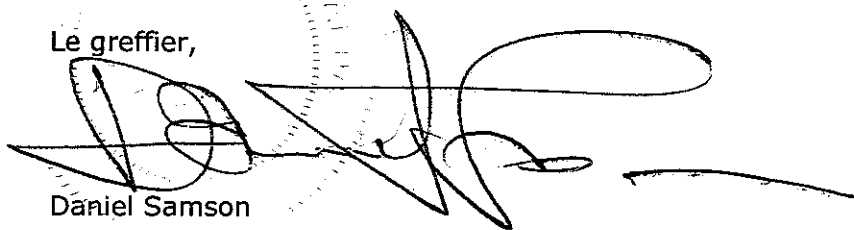
Que demande soit adressée à l'**Assemblée nationale du Québec** afin que le projet de loi privé N° 224 intitulé « Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda » soit en conséquence amendé à cet effet.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme, ce 8 juin 2010

Le greffier,

Daniel Samson

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Daniel Samson, the greffier mentioned in the text. The signature is written over a faint circular stamp.